

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3195>

EN BREF N°573 : Communiqué de l'intersyndicale CFDT-CGT du GANIL

- PUBLICATIONS - En Bref -

Date de mise en ligne : jeudi 21 octobre 2021

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué de l'intersyndicale CFDT-CGT du GANIL

Caen, le 20 octobre 2021

L'intersyndicale CFDT-CGT du personnel du GANIL a signé le 15 octobre le protocole de fin d'un conflit qui aura duré quatre mois et dont la motivation principale était l'embauche de personnel technique sous statut pour la sauvegarde et le développement de la très grande infrastructure de recherche qu'est le GANIL. Ce conflit marquera durablement l'histoire de notre laboratoire.

Devant l'urgence de la situation de l'emploi dans certains secteurs d'activité du GANIL et pour y empêcher l'asphyxie totale, il a paru essentiel aux représentants du personnel de préserver l'acquis :

- ▶ Cinq postes permanents supplémentaires qui s'ajouteront au remplacement de tous les départs prévus en 2021 : retraites, changements d'affectation etc...
- ▶ L'engagement de la part des tutelles du GANIL, le CNRS et le CEA, de présenter au comité social et économique (CSE) du laboratoire un plan pluriannuel d'embauches au tout début de l'année 2022 - L'instauration d'un système pérenne de paiement des remplacements pour l'absence des opérateurs en service continu.

Cet accord met fin à une dizaine d'années de baisse continue des effectifs sous statut du GANIL. Cette signature ne signifie pas pour autant que le GANIL n'est plus en péril.

Cela reste insuffisant si nous voulons que le GANIL conserve son statut de laboratoire majeur de physique nucléaire auprès de la communauté internationale.

L'avenir du GANIL se joue en grande partie dans les prochaines semaines sur plusieurs séries de travaux.

1. Un groupe de travail mis en place par l'IN2P3 et l'IRFU, en interaction avec les personnels du GANIL, doit élaborer une feuille de route pour les investissements à réaliser dans l'outil de recherche du GANIL. Ceci définira la trajectoire du laboratoire pour les cinq prochaines années.
2. Le CSE a mis en route une expertise confiée à un cabinet extérieur sur les conditions de travail au GANIL et dont les conclusions sont attendues pour le début du mois de novembre.
3. Ces deux actions doivent permettre la construction d'un plan pluriannuel d'embauches de personnel sous statut. Une commission d'experts internationaux missionnée par l'administrateur général du CEA et par le président directeur général du CNRS et confiée au physicien Michel Spiro doit explorer les différentes voies scientifiques possibles de l'internationalisation du GANIL afin de renforcer son avenir. Cette commission a rendu ses premières recommandations au CNRS et au CEA où elles sont actuellement discutées.

Il est indispensable que les recommandations de cette commission qui définiront l'avenir à long terme du GANIL soient rendues publiques et soient suivies d'effets [\[1\]](#)

Le GANIL est affiché dans tous les discours comme étant la priorité numéro un de la physique nucléaire en France. Il est temps de passer des paroles aux actes !



En Bref N°573 du 21 octobre 2021

[\[1\]](#) Monsieur Spiro n'est en effet pas à ses premiers travaux concernant l'avenir du GANIL. Il avait planché sur le sujet en 2007-2008 dans le cadre de la mission qui avait été confiée à François d'Aubert sur l'évolution de la recherche en France. Les recommandations qui avaient alors été faites pour le GANIL comportaient un volet social très important avec un nombre d'embauches chiffré, notamment pour faire face à la construction puis l'exploitation du nouvel accélérateur SPIRAL2, mais n'avaient été suivies d'aucun effet quantifiable.